

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 26 (1908)
Heft: 73

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{te} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonniert werden

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paratt 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.)	Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zürich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)		

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzzone.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1908. 21. März. Die im Handelsregister von Bern eingetragene Prediger Wittwen- und Waisenliste E. E. Classe Bern mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 44 vom 15. Februar 1897, pag. 175, und dortige Verweisungen) bat in den ordentlichen Hauptversammlungen vom 13. Juni 1905 und 5. Juni 1906 ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: als Präsident: Pfarrer Werner Glur, von Bern; als Sekretär: alt Pfarrer Albrecht Schorer, von Wangen an der Aare; als Kassaverwalter: Pfarrer Albert A. Haller; als erster Beisitzer und Vizepräsident: Pfarrer Emil Ryser, von Walterswil, als zweiter Beisitzer: Professor Karl Marti, von Aarwangen; alle in Bern. Domizil beim gegenwärtigen Kassaverwalter, Mattenhofstrasse 30, Bern.

Bureau Biel.

23. März. Aus dem Vorstände der "Wirtschaftsgenossenschaft des deutschen Grütlivereins Biel in Biel (S. H. A. B. Nr. 94 vom 15. April 1907) sind Gottlieb Berner und Emil Walder ausgetreten. An ihre Stelle sind in den Vorstand gewählt worden: Robert Ruoff, von Hohentannen, Bäckermeister, und Ernst Schüpbach, von Hasli bei Burgdorf, Sattler, beide in Biel. In der daraufhin erfolgten konstituierenden Vorstandssitzung wurde an Stelle des zurückgetretenen Emil Walder zum Sekretär gewählt: Ernst Schüpbach, obgenannt, welcher mit dem bisherigen Präsidenten, Jakob Maag, und dem bisherigen Kassier, Gottlieb Kissling, zu dreien kollektiv, die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft führt.

Obwalden — Unterwald-le-haut — Unterwalden alto

1908. 21. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma R. & F. Bucheli, Holzwarenfabrik, in Sarnen (S. H. A. B. Nr. 347 vom 9. September 1903, pag. 1386) hat sich infolge Austrittes der Gesellschafterin Franziska Bucheli-Kiser aufgelöst. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Kollektivgesellschaft Bucheli & Cie., Spezialgeschäft für Gewächshaus-Bauten. Die an Alois und Xaver Bucheli erteilten Einzelprokuren sind erloschen.

Rosa Bucheli-Schöpfer, von Malters (Luzern), in Sarnen, und Marie Bucheli, von Malters, in Ennenda (Glarus), haben unter der Firma Bucheli & Cie., Spezialgeschäft für Gewächshaus-Bauten in Sarnen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Januar 1908 begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma R. & F. Bucheli, Holzwarenfabrik übernommen hat. Natur des Geschäftes: Gewächshausbauten und Fensterfabrikation. Die Firma erteilt Einzelprokura an Alois und Xaver Bucheli, beide von Malters (Luzern) und in Sarnen.

21. März. Die Firma Gottlieb Muff, Bäcker in Giswil (S. H. A. B. Nr. 485 vom 13. Dezember 1905, pag. 1937) wird infolge Konkurses von Amtswegen gestrichen.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Olten.

1908. 23. März. Aus dem Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft unter der Firma Baugesellschaft Olten in Olten (S. H. A. B. Nr. 170 vom 26. Juni 1897, pag. 700, und Nr. 102 vom 22. März 1901, pag. 405) ist Conrad Uebelhardt infolge Todes ausgeschieden; an dessen Stelle ist in denselben gewählt worden: Josef Scherer, von Baden, Direktor in Olten. Die rechtsverbindliche Unterschrift führen der Präsident, resp. der Vizepräsident mit einem andern Mitgliede des Verwaltungsrates kollektiv.

Bureau Stadt Solothurn.

23. März. Die Feldschützengesellschaft Solothurn in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 137 vom 1. April 1905, pag. 545, und Nr. 71 vom 21. März 1907, pag. 482) hat in ihrer Generalversammlung vom 23. Februar 1908 den Vorstand neu bestellt und gewählt als: Präsident: Basil Hägeli, I. Aktuar: Otto Flury, beide in Solothurn, welche durch kollektive Zeichnung namens des Vereins die rechtsverbindliche Unterschrift führen.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1908. 19. März. Inhaber der Firma H. Ilg-Frey in Basel ist Heinrich Ilg-Frey, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Eisenbau und Kunstschmiede. Geschäftslokal: Allschwilerstrasse 15.

19. März. In der Firma Conr. Schneebeli in Basel (S. H. A. B. Nr. 34 vom 26. Januar 1906, pag. 133/4) ist die an Hans Conrad Schneebeli, Vater, erteilte Prokura erloschen.

20. März. Die Firma C. Socin Sohn in Basel (S. H. A. B. Nr. 103 vom 13. Juli 1883, pag. 823) ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma Moser & Co. vormals C. Socin Sohn.

Jean Moser, von und in Basel, und Christoph Lotz-Socin, von Basel, wohnhaft in Riehen, haben unter der Firma Moser & Co. vormals C. Socin Sohn in Basel eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche

am 15. Februar 1908 begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma "C. Socin Sohn" übernommen hat. Jean Moser ist unbeschränkt haftender Gesellschafter, Christoph Lotz-Socin ist Kommanditär mit der Summe von einhunderttausend Franken (Fr. 100,000). Natur des Geschäftes: Tuchhandlung. Geschäftslokal: Petersgraben 27.

20. März. Die Firma Siegm. Neumann in Basel (S. H. A. B. Nr. 409 vom 8. Oktober 1906, pag. 1633) ändert die Natur ihres Geschäftes ab in: Fabrikation und Engroshandel in Taschenuhren. Geschäftslokal nunmehr: Freistrasse 82.

21. März. In der Firma Franz Wittmer in Basel (S. H. A. B. Nr. 95 vom 25. Juni 1883, pag. 759) ist die an Franz Wittmer, Vater, erteilte Prokura erloschen.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Bremgarten.

1908. 21. März. Theodor Imbach und Theodor Imbach, Sobn, beide von Gznwil (Luzern), in Bremgarten, haben unter der Firma Imbach & Sohn in Bremgarten eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 5. März 1908 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Handel in Kolonialwaren, Kunstdünger und Samen en gros und mi-gros. Geschäftslokal: Marktgasse Nr. 74 und Unterstadt Nr. 250 a.

Bezirk Kilm.

21. März. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Spar- & Creditkasse Suhrenthal in Soböftland (S. H. A. B. Nr. 102 vom 19. März 1900, pag. 411) bat in ihrer Generalversammlung vom 24. Februar 1908 die Statuten revidiert und hiebei folgende Abänderungen der publizierten Tatsachen getroffen: Das Grundkapital ist auf den Betrag von fünfhunderttausend Franken (Fr. 500,000) erhöht worden. Dasselbe ist nunmehr eingeteilt in 1000 auf den Namen lautende Aktien von je Fr. 500. Der Verwaltungsrat besteht aus 11—13 Mitgliedern.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Lugano.

1908. 21. marzo. La proprietaria della ditta Giuseppina Colombo, in Lugano, è Giuseppina moglie di Achille Colombo, domiciliata a Lugano. Genere di commercio: Negozio di mobili. La ditta conferisce procura a Achille Colombo, domiciliato in Lugano.

Waadt — Vaud — Val de Saane

Bureau d'Echallens.

1908. 20 mars. Fanny née Fane, femme séparée de biens d'Emanuel Bolomey, Jules-Henri et Aimé fils d'Emanuel Bolomey, de Lutry et Villette, demeurant à Goumoens-la-Ville, ont constitué à Goumoens-la-Ville, sous la raison sociale Bolomey et fils, une société en nom collectif, qui commence le jour de son inscription au registre du commerce. Genre de commerce: Exploitation de la tuilerie et briqueterie de Goumoens-la-Ville.

Bureau de Moudon.

21 mars. Le chef de la raison Louis Pahud, à Ogens, est Louis fils de Louis Pahud, d'Ogens, y domicilié. Genre d'affaires: Entreprise de travaux de maçonnerie.

Bureau d'Yverdon.

20 mars. Paul Chiocca, de Curino (Italie), domicilié à Yverdon, déclare être le chef de la raison Paul Chiocca, à Yverdon. Genre de commerce: Entreprise générale de bâtiments.

Genève — Genève — Ginevra

1908. 20 mars. Inscription d'office faite par le préposé, à teneur de l'art. 26, alinéa 2, du règlement sur le registre du commerce.

Le chef de la maison Casimir Kurz, à Genève, est Casimir Kurz, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce de fourrures. Locaux: 16, Rue du Conseil Général.

20 mars. Suivant statuts révisés en assemblée générale du 11 février 1908, il a été constitué sous la dénomination de Cercle indépendant de Genève, une société (conformément au titre 23 du C. O.) qui a pour but de réunir les électeurs indépendants du canton de Genève et de resserrer les liens qui les unissent. Son siège est à Genève. Tout citoyen suisse âgé de plus de 18 ans peut en faire partie comme membre actif. Les personnes étrangères partageant les opinions politiques ou religieuses des sociétaires peuvent être reçues comme membres passifs. Tout candidat devra être présenté par deux membres et agréé par le comité. Les cotisations seront perçues de la manière suivante. Pour les membres actifs et passifs habitant l'agglomération urbaine, 50 centimes par mois. Pour les membres âgés de moins de 21 ans, la cotisation est réduite à fr. 2 par an. Pour les membres actifs et passifs habitant la campagne fr. 2 par an. On sort de la société par démission envoyée par écrit au comité, de même que par exclusion prononcée par le comité. L'administration du cercle est confiée à un comité de 9 membres élus pour une année, par l'assemblée générale. Pour tous actes à passer et les signatures à donner la société est valablement représentée et engagée par la signature collective du président, ou du vice-président, et du trésorier ou du secrétaire. Les convocations pour l'assemblée générale ont lieu par lettres. En cas de dissolution du cercle l'emploi du reliquat sera déterminé par l'assemblée générale. Le président est Firmin Ody, domicilié au Petit-Saconnex; le vice-président: Auguste Marin, domicilié à Genève; le secrétaire: Charles Moynat, domicilié à Genève, et le trésorier: Charles Ducret, domicilié à Carouge.

Compte de profits et pertes
de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio
pour l'exercice 1907.

Doit.
Charges.

(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir.
Produits

I. Frais d'administration.					
	1,288	—	Indemnités aux membres de l'Administration, non compris les tantièmes.		
	66,891	05	Appointements et gratifications des employés et sur-nominaux.		
	729	—	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.		
	5,920	—	Location.		
	1,667	62	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	12,016	15	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).		
	11,591	16	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.		
	430	—	Mobilier : Fournitures, entretien, amortissement.		
102,519	93	2,046	Divers (contentieux, voyages, etc.).		
II. Impôts.					
	1,916	15	Impôt fédéral sur billets de banque.		
	12,696	90	Impôt cantonal sur billets de banque.		
	10,377	80	Autres impôts cantonaux.		
31,869	50	6,878	Impôts communaux.		
III. Intérêts débiteurs.					
a. Sur engagements en comptes courants.					
	70,523	55	A comptes de banques d'émission et correspondants.		
	128,555	66	A comptes courants créanciers.		
	362,616	30	A dépôts en caisse d'épargne.		
b. Sur engagements d'autre nature.					
	247,989	90	Sur billets à ordre et billets de tiers :		
			Escompte bonifié.		
			Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations) :		
	297,709	73	Intérêts et coupons payés.		
	302,035	—	Intérêts et coupons échus non perçus.		
	599,744	73			
1,121,210	14	311,576	— A déduire : intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.		
IV. Pertes et amortissement.					
	14,244	85	Sur comptes courants débiteurs.		
60,928	15	46,683	Sur effets publics, pertes et moins-vaue.		
V. Bénéfice net.					
	1,103	41	Solde au 31 décembre 1906.		
101,247	22	100,143	Bénéfice net de l'exercice 1907.		
I. Produit du compte d'effets de change.					
Effets escomptés sur la Suisse :					
			Intérêts perçus et commissions . . . fr.	57,794. 66	
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 % . . . n	6,565. 53	
				fr.	64,360. 19
			A déduire : Réescompte au 31 décembre 1907 à 5 % . . . n	6,738. 50	57,621 69
Effets sur l'étranger :					
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . fr.	102,432. 70	
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 % . . . n	3,053. 87	
				fr.	105,486. 57
			A déduire : Réescompte au 31 décembre 1907 à 5 % . . . n	20,322. 50	85,164 07
Avances sur nantissement :					
			Intérêts perçus et commissions . . . fr.	21,133. 29	
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 % . . . n	2,373. 85	
				fr.	23,507. 14
			A déduire : Réescompte au 31 décembre 1907 à 5 % . . . n	4,542. 26	18,964 88
					161,750 64
II. Intérêts créanciers et commissions.					
a. Sur créances en comptes courants.					
			Des banques d'émission, correspondants et agences . . .	61,043	24
			Des comptes courants débiteurs . . .	1,004,972	38
b. Sur autres créances et placements.					
			De placements hypothécaires de toute nature . . .	86,710	60
			De reports . . .	40,339	30
D'effets publics :					
			Intérêts perçus sur les effets publics propres . . . fr.	159,043. 20	
			Bénéfice sur le cours des effets publics propres . . . n	3,431. —	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 . . . n	26,744. 50	
				fr.	189,218. 70
			A déduire : Prorata d'intérêts de l'exercice précédent . . . n	162,419. 50	
				fr.	26,799. 20
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . n	9,992. 68	36,791 88
			Commissions, etc., sur divers . . .	6,418	23
					1,236,275 63
III. Produits des immeubles.					
			Du bâtiment de la banque . . .		2,500 —
IV. Droits et indemnités.					
			Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc. . .		1,543 75
V. Produits divers.					
			Sur participations et syndicats . . .	8,887	90
			Agio sur coupons, billets de banque et monnaies étrangères . . .	2,768	21
			Divers : Bénéfice sur la fabrication de billets de banque . . .	2,956	—
					14,601 51
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.					
			Report à nouveau . . .	1,103	41
1,417,774	94				1,417,774 94

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone, pour l'exercice 1907.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46*) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1907 s'élève à fr. 101.247. 22

qui seront répartis de la manière suivante :

Aux actionnaires 5 % sur le capital de fr. 2,000,000

*) Art. 46 des statuts :

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit :

- a. $\frac{2}{10}$ (deux dixièmes) au fonds de réserve.
- b. $\frac{1}{10}$ (un dixième) à la direction et aux employés.
- c. $\frac{1}{10}$ (un dixième) au conseil d'administration.
- d. Les autres $\frac{2}{10}$ (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteignait le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les $\frac{3}{4}$ des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

B. 4.

Bilan annuel de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzzone et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio au 31 décembre 1907.

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif.

I. Caisse.			I. Emission de billets.		
664,000	—	Conversion des billets, en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	1,646,050	—
73,865	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	Propres billets en caisse	13,950	1,660,000
737,365	—	Encaisse légale.	II. Engagements à courte échéance.		
13,950	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)		
145,100	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	154,785	31
67,481	98	Billets et monnaies étrangers.	Correspondants créanciers	1,177,809	96
250,785	80	Autres valeurs en caisse.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	3,536,861	21
II. Créances à courte échéance.			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	1,808,988	—
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			Dividendes échus et non encaissés	672	—
502,404	49	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur places non rentrés et autres créances à courte échéance.	Intérêts et coupons échus non perçus	302,035	6,981,151
289,907	07	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	III. Engagements sur effets de change.		
1,353,363	28	Correspondants débiteurs.	Billets à ordre à terme	2,699,000	—
148,983	42	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.	Acceptations pour compte de tiers	976,600	3,675,600
III. Créances sur effets de change.			IV. Autres engagements à terme.		
Effets escomptés sur la Suisse:			(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
335,765	80	échus dans les 30 jours.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,437,977	60
373,370	22	" entre 31 et 60 jours.	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	9,775,654	45
362,294	28	" " 61 et 90 "	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	2,210,634	63
102,869	30	" après 90 jours. "	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	5,563,850	18,988,116
Effets sur l'étranger:			V. Comptes d'ordre.		
114,411	28	échus dans les 30 jours.	Récompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).	31,603	26
100,076	38	" entre 31 et 60 jours.	Bénéfice net à répartir pour l'année 1907	100,000	131,603
122,404	75	" " 61 et 90 "	VI. Fonds propres.		
128,533	—	" après 90 jours. "	Capital versé	2,000,000	—
Avances sur nantissement:			Fonds de réserve statutaire	20,000	—
220,700	—	échus dans les 30 jours.	Report du solde de bénéfice pour l'année 1908	1,247	2,021,247
298,500	—	" entre 31 et 60 jours.	VII. Placements à terme indéfini.		
239,000	—	" " 61 et 90 "	Actions		
75,000	—	" après 90 jours.	Obligations		
Effets à l'encaissement.			Suiwant inventaire (voir annexe n° 2).		
IV. Autres créances à terme.			Effets publics.		
(Disponibles après 8 jours.)			Liquidations et soldes.		
20,045,957	42	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.	VI. Valeurs en nantissement.		
1,594,933	45	Comptes de reports.	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).		
1,727,413	81	Créances hypothécaires.	VII. Placements fixes.		
V. Placements à terme indéfini.			Commandites et participations.		
239,650	—	Actions	Immeuble à l'usage de la banque.		
1,766,419	60	Obligations			
2,006,069	60	Effets publics.			
3,729	30	Liquidations et soldes.			
VI. Valeurs en nantissement.			VIII. Comptes d'ordre.		
Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).		
VII. Placements fixes.					
329,206	40	Commandites et participations.			
70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.			
VIII. Comptes d'ordre.					
Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).					
26,744	50				
33,457,718	64		33,457,718 64		

Annexes au bilan annuel de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzzone, au 31 décembre 1907.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1907.

	Emission	En caisse	En circulation
102 billets de fr. 1000	fr. 102,000	1,000	101,000
302 " " 500	" 151,000	1,500	149,500
9,723 " " 100	" 972,300	6,700	965,600
8,694 " " 50	" 434,700	4,750	429,950
18,621 billets	fr. 1,660,000	13,950	1,646,050

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque

jusqu'à fr. 5,000 à vue,

de " 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,

de " 10,000 à " 25,000 " 5 " " "

et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a.	730 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000	fr. 3,136,861.21
	16 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	" 400,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 3,536,861.21
c.	16 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000 (remboursables après 8 jours)	fr. 1,437,977.60
		fr. 4,974,838.81

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à fr. 200 à vue,

de " 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,

" 500 à " 1000 " 20 " " "

" 1000 à " 2000 " 60 " " "

" 2000 à " 3000 " 90 " " "

et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a.	4660 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200	fr. 285,385. —
	7618 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte	" 1,623,600. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,908,988. —
c.	7618 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours	fr. 9,775,654.45
		fr. 11,584,642.45

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réescomptés et non encore échus au 31 décembre 1907

fr. 4,412,651.95

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Buchdruckerei H. JENT in Bern — Imprimerie H. JENT, à Berne

Reichhaltigstes Lager aller Sorten Papiere und Kartons